



COMCEC

RAPPORT D'AVANCEMENT

ANNUEL

2025

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Bureau de Coordination du COMCEC
Adresse : Necatibey Cad. No. 108, Ankara 06100, Türkiye
Tél: 90312294 57 10
Fax: 90312294 57 77
E-mail: comcec@comcec.org

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
CHAPITRE I: DOMAINES DE COOPÉRATION	2
1. COMMERCE	2
1.1. Groupe de Travail sur le Commerce	2
1.2. Commerce Intra-OCI	4
1.3. Renforcement du rôle du secteur privé	5
2. COOPERATION FINANCIERE	7
2.1. Le Groupe de Travail sur la Coopération Financière	7
2.2. Autres Efforts Dans le cadre de la Coopération Financière du COMCEC	8
3. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	10
3.1. Groupe de Travail sur le Transport et les Communications	10
4. TOURISME	12
4.1 Groupe de Travail sur le Tourisme	12
4.2 Forum sur le Tourisme du Secteur Privé OCI / COMCEC	13
5. AGRICULTURE	14
5.1. Groupe de Travail sur l'Agriculture	14
6. ALLEGEMENT DE LA PAUVRETE	16
6.1. Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté	16
6.2. Autres Efforts dans le Cadre du COMCEC par les Institutions de l'OCI	17
7. COOPERATION DU SECTEUR PRIVE	19
8. INITIATIVE / PROGRAMME DE HAUT NIVEAU SUR LA TRANSFORMATION NUMERIQUE	20
CHAPITRE II: SYSTÈME DE SUIVI DES POLITIQUES DU COMCEC ET EFFORTS DES PAYS MEMBRES POUR LA RÉALISATION DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES MINISTÉRIELLES	21
CHAPITRE III: EFFORTS DE PRODUCTION DE CONNAISSANCES : PUBLICATIONS DU COMCEC	23
CHAPITRE IV: INSTRUMENTS DE SOUTIEN AUX PROJETS DU COMCEC	24
9. FINANCEMENT DES PROJETS DU COMCEC	24
10. PROGRAMME AL-QODS DU COMCEC	27
CHAPITRE V: RAPPORT DE LA 41ÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC	28
CHAPITRE VI: COMITÉ DE SESSION DU COMCEC	29
CHAPITRE VII: 12ÈME RÉUNION ANNUELLE DES POINTS FOC AUX DU COMCEC	30
CHAPITRE VIII: SESSION D'ECHANGE DE VUES	31
CHAPITRE IX: EVENEMENTS SPECIAUX DE LA 41ÈME SESSION DU COMCEC	32

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Depuis sa création en 1984, le Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) a travaillé activement au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États Membres de l'OIC. Les principaux objectifs du COMCEC sont de relever les défis économiques de l'Oumma Islamique, de contribuer à leurs efforts de développement et de renforcer les échanges commerciaux entre les États Membres. À cet égard, le COMCEC sert de plateforme de coopération importante pour produire et diffuser des connaissances, partager des expériences et des bonnes pratiques, développer une compréhension commune, rapprocher les politiques et mettre en œuvre des projets concrets entre les Pays Membres.

Les Rapports Annuels d'Avancement, soumis aux Sessions Ministérielles du COMCEC, fournissent un aperçu complet des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC. Ce rapport annuel d'avancement 2025 du COMCEC donne un aperçu des principales réalisations dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, depuis la 40^{ème} session du COMCEC. En conséquence, le rapport présente les résultats des projets importants du COMCEC ainsi que les réunions des groupes de travail du COMCEC concerné pour chaque domaine de coopération. De plus, il souligne les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Recommandations Politiques Ministérielles du COMCEC et met en évidence les activités des Institutions de l'OIC au service des objectifs de la Stratégie.

Depuis la 40^{ème} Session du COMCEC, tenue à Istanbul du 2 au 5 novembre 2024, 12 réunions du groupe de travail (GT) ont été organisées avec succès. Pour ces réunions, 6 rapports/guides politiques de recherche et 6 documents de perspectives sectorielles ont été produits par le Bureau de Coordination du COMCEC. Toutes les publications concernant les réunions du groupe de travail sont disponibles sur le site web du COMCEC : (<http://www.comcec.org>).

Les groupes de travail ont continué à mener une séance de débat politique dans leurs délibérations. Les experts des États membres discutent des recommandations de politique générale sur le thème de la réunion sur la base d'une recherche intensive. Ces recommandations de politique sont ensuite soumises à la Session Ministérielle pour examen et adoption. En conséquence, les recommandations de cette année réunions des réunions du groupe de travail seront soumises à la 41^{ème} Session du COMCEC pour examen et suite à donner.

Le Financement de Projets du COMCEC, un autre instrument important de mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, permet aux Pays Membres participant aux Groupes de Travail ainsi qu'aux institutions pertinentes de l'OIC de développer et de mettre en œuvre des projets concrets de coopération. De plus, les recommandations de politique qui sont formulées par les Groupes de Travail et adoptées par les Réunions Ministérielles sont transformées en projets concrets par ce mécanisme. À cet égard, 23 projets sont mis en œuvre par les Pays Membres de l'OIC et les Institutions concernées de l'OIC et seront finalisés d'ici la fin de 2025.

Dans le cadre du Programme Al-Quds du COMCEC, au cours de la période de mise en œuvre de 2020-2022, 7 projets ont été mis en œuvre dans les domaines de la promotion du tourisme, du patrimoine culturel, de la résilience des communautés, de la réservation en ligne et du tourisme alimentaire. Le champ d'application du programme a été enrichi par l'inclusion de nouveaux domaines thématiques, à savoir l'esprit d'entreprise, la création d'opportunités d'emploi et l'autonomisation des jeunes, le commerce en ligne et le développement des PME. À cet égard, 13 projets ont été mis en œuvre dans le cadre du programme Al-Quds pendant la période 2023-2024. De plus, 8 projets sont en cours de réalisation en 2025.

Les activités des institutions de l'OIC alignées sur la stratégie du COMCEC jouent un rôle crucial pour la mise en œuvre efficace et réussie de la Stratégie. Ce rapport fournit également des informations sur les diverses activités organisées au cours de l'année dernière qui sont conformes à la stratégie du COMCEC et organisées par les institutions compétentes de l'OIC, à savoir le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la OISA, l'INMPI et la CICD.

CHAPITRE I : DOMAINES DE COOPÉRATION

1. COMMERCE

1.1. Groupe de Travail sur le Commerce

Le paysage du commerce international est en rapide évolution en raison de la montée des politiques protectionnistes, de l'intensification des tensions commerciales entre les principales économies et des incertitudes géopolitiques croissantes à travers le monde entier. Face à ces défis, des Stratégies Nationales d'Exportation (SNE) bien structurées offrent aux pays une opportunité importante de répondre efficacement. Les SNE fonctionnent comme des cadres politiques complets qui identifient les secteurs prioritaires, déterminent les marchés cibles, établissent des mécanismes de coordination institutionnelle et intègrent divers outils de renforcement des capacités. Ces stratégies soutiennent les efforts visant à améliorer la compétitivité des exportations, à pénétrer de nouveaux marchés, à diversifier les portefeuilles commerciaux et à s'intégrer plus profondément dans les systèmes commerciaux mondiaux. De plus, ils aident les pays à renforcer leur résistance économique face aux chocs extérieurs et aux perturbations mondiales imprévues.

Pour les Pays Membres de l'OCI, le développement ou l'amélioration des stratégies nationales d'exportation joue un rôle vital dans la promotion du développement économique et l'augmentation de la compétitivité internationale. Ce processus nécessite de renforcer les cadres juridiques, d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles dans les secteurs orientés vers l'exportation et d'assurer la mise en place efficace d'incitations à l'exportation. Par ailleurs, la mise en place de solides mécanismes de suivi et d'évaluation est essentielle pour suivre les performances et assurer le succès à long terme de ces stratégies.

Reconnaissant l'importance cruciale du renforcement des capacités d'exportation, le Groupe de Travail sur le Commerce (GTC) du COMCEC a consacré ses 24^{ème} et 25^{ème} sessions au thème du "Développement et de l'Amélioration des Stratégies d'Exportation dans les Pays Membres de l'OCI". Un guide politique a été préparé sur le même thème pour aider les États Membres de l'OCI à formuler des stratégies d'exportation efficaces en utilisant les institutions pertinentes de l'OCI et les cadres de coopération internationale. Il fournit des recommandations détaillées et exploitables destinées à informer et à guider les décideurs politiques dans leurs efforts pour renforcer les performances à l'exportation.

La 24^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC s'est tenue le 21 Avril 2025 et les résultats préliminaires du guide politique ont été discutés. Suite à la 24^{ème} Réunion, la 25^{ème} Réunion du GTC du COMCEC s'est tenue le 22-23 septembre 2025 sur le même thème. La version définitive du guide a été discutée durant la Réunion. Tout au long des deux sessions, les Pays Membres et les organisations internationales ont échangé des expériences et des perspectives précieuses concernant le développement et l'amélioration des stratégies d'exportation.

À la lumière des principales conclusions de l'étude et des délibérations des réunions, le groupe de travail a formulé les recommandations de politique générale suivantes :

Recommandations de politique générale de la 25ème Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce
• Encourager le développement/la mise en œuvre d'un cadre global de facilitation du commerce dans les Pays Membres de l'OCI afin de rationaliser les processus transfrontaliers, de réduire les coûts de transaction et de renforcer l'efficacité des opérations d'exportation et d'importation. • Organiser des activités de planification stratégique régionale en collaboration avec des spécialistes en provenance des Pays Membres de l'OCI, tout en encourageant le transfert de connaissances techniques pratiques, par le biais du partage d'informations, de formations, d'ateliers, de programmes d'échange de personnel, le cas échéant. • Utilisation des services fournis par l'INMPI pour faciliter le commerce entre les Pays Membres de l'OCI • Faire usage des services de l'IFHAB pour la reconnaissance mutuelle des certificats halal en cherchant à développer et à mettre en œuvre des Arrangements de Reconnaissance Multilatérale (MRA) et des Arrangements Légaux Mutuels (MLA) entre les organismes nationaux d'accréditation halal des Pays Membres afin de faciliter et d'éliminer les barrières techniques. • Publier et partager des notes politiques, des bulletins d'information et des notes d'orientation avec les organismes d'accréditation des Ministères des Pays Membres de l'OCI et les Autorités de Certification Halal des Pays Membres, afin d'accélérer l'utilisation des services de l'IFHAB. • Augmenter la sensibilisation et renforcer les connaissances des exportateurs et des professionnels du marketing sur les tendances du marché international, les exigences de conformité et la gestion des risques, en particulier dans les Pays Membres de l'OCI les moins développés. • Promouvoir l'utilisation du marketing numérique, des plateformes de commerce en ligne et des pratiques de marketing international réussies afin de renforcer la compétitivité des compagnies et de consolider les compétences de leur personnel en matière de commerce et de marketing. • Soutenir les campagnes de sensibilisation du public afin d'améliorer la visibilité des opportunités commerciales et des expériences réussies. • Encourager l'élaboration de politiques d'innovation ciblées, de programmes d'incitation à la R&D et la création de centres de transfert de technologie, de parcs scientifiques, d'incubateurs et de pôles d'innovation par le biais de partenariats public-privé, afin de soutenir les entrepreneurs innovants, les start-ups, les PME et les MPME. • Développer/améliorer les mécanismes dédiés au soutien de l'internationalisation des PME et des MPME et fournir une assistance technique pour améliorer leur crédibilité sur les marchés étrangers. • Promouvoir des programmes ciblés pour soutenir les firmes, en particulier dans les pays en développement, afin qu'elles se conforment aux normes commerciales liées à la durabilité. • Encourager les politiques commerciales qui favorisent un environnement propice aux affaires en simplifiant les normes, en alignant les exigences environnementales entre les régions des Pays Membres de l'OCI, et en réduisant les barrières non tarifaires liées au respect de la durabilité. • Promouvoir l'adoption du Système de Guichet Unique National (NSW) à travers un encouragement à l'adaptation de la législation et des réglementations qui fournissent une reconnaissance légale des documents électroniques, des signatures électroniques et des certificats numériques dans les transactions liées au commerce. • Développer/Améliorer des lois solides en matière de sécurité des données, de cybersécurité et de respect de la vie privée liées à l'utilisation du Système de Guichet Unique National (NSW), conformément aux lois nationales, en définissant les rôles et les responsabilités des administrations publiques et des utilisateurs privés. • Encourager la mise en place d'une base juridique pour l'interopérabilité régionale qui permette la reconnaissance mutuelle des certificats d'origine électroniques, des documents sanitaires et phytosanitaires (SPS) et d'autres licences liées au commerce dans les transactions transfrontalières.

Tous les documents, y compris le document de recommandations politiques, et les présentations faites au cours des 24^{ème} et 25^{ème} Réunions du Groupe de travail sur le commerce sont disponibles sur le site Web du COMCEC. (www.comcec.org)

1.2. Commerce Intra-OCI

SPC-OCI

Le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC pour le développement du commerce intra-OCI. Le Système est basé sur trois accords, à savoir : l'Accord Cadre, le Protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels (PRETAS) et les Règles d'Origine. La base juridique du SPC-OCI a été achevée en 2011. La mise en place du système est effective depuis le 1er juillet 2022.

Par ailleurs, certaines mesures devraient être prises par les Pays Membres pour une exécution efficace du Système, comme imprimer les Documents de Certificats d'Origine du SPC-OCI, transmettre les spécimens des empreintes des cachets au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales (CNC) et compléter les mesures législatives et administratives internes nécessaires.

La base légale du SPC-OCI a été achevée en 2011 et le nombre requis des États Membres pour la mise en œuvre du Système a été atteint à la fin de 2014. Ces pays sont le Bangladesh, l'Iran, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Türkiye, Bahreïn, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes Unis, le Koweït, le Qatar et Oman.

Dans ce cadre, se félicitant de l'entrée en vigueur du système, la 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a demandé aux États Participants, qui ne l'ont pas encore fait, de finaliser leurs procédures internes et a appelé les Pays Membres, qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords SPC-OCI, à le faire dans les meilleurs délais et à finaliser les autres procédures d'adhésion au Système. La 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a accueilli la réunion des honorables ministres et vice-ministres le 4 novembre 2024, à l'occasion de la 40^{ème} Session du COMCEC, au cours de laquelle ils ont délibéré sur les questions relatives à l'agenda commercial de l'OCI, en particulier le SPC-OCI.

En outre la Session a salué les décisions de la Troisième Réunion Ministérielle du CNC SPC-OCI organisée par la République de Türkiye les 10 et 11 Juin 2024, à Istanbul, a demandé la poursuite de l'examen technique en 2025 pour élaborer sur l'expansion potentielle du SPC-OCI avec une couverture de produits accrue et de nouvelles disciplines avec la participation des pays membres de l'OCI, qui ont signé et ratifié l'Accord-cadre SPC-OCI et d'autres pays membres intéressés, qui ne sont pas des parties de l'Accord-cadre, en tant qu'observateurs, afin d'assurer une composition plus large des membres.

De plus, rappelant les résolutions pertinentes de la 40^{ème} Session du COMCEC, la 41^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC a accueilli favorablement l'offre de la République de Türkiye d'abriter une Réunion du CNC pour élaborer sur l'expansion potentielle du SPC-OCI à travers une couverture accrue des produits et de nouvelles disciplines et a appelé les Pays Membres de l'OCI qui ont signé et ratifié l'Entente-cadre du SPC-OCI à participer activement à cette réunion, tout en invitant les États Membres qui ne sont pas parties à l'Entente-cadre à participer à la réunion en tant qu'observateurs.

Finalement, le Comité a également accueilli favorablement l'offre de la République de Türkiye d'accueillir une Réunion supplémentaire du CNC à laquelle participeront les États Membres qui ont soumis leurs listes de concessions, spécifiquement pour la discussion des questions de mise en œuvre, et a appelé les États Participants concernés à participer activement à la réunion.

Les Deux Réunions se sont tenues avec succès à Ankara les 1^{er} et 2 Octobre 2025 afin d'élaborer sur l'expansion potentielle du SPC-OCI avec la participation des Pays Membres de l'OCI.

La réunion a décidé d'entamer des discussions préliminaires en vue d'explorer les possibilités d'expansion du SPC-OCI.

1.3. Renforcement du rôle du secteur privé

Centre d'Arbitrage de l'OCI

Les centres d'arbitrage sont des mécanismes importants pour résoudre les litiges commerciaux et d'investissement. Leur contribution notable au renforcement du commerce et de l'investissement a conduit à l'établissement de divers centres d'arbitrage régionaux et internationaux.

Dans ce cadre, S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Türkiye et Président du COMCEC, a proposé de mettre en place un Centre d'Arbitrage à İstanbul au profit des pays membres de l'OCI lors du 13^{ème} Sommet Islamique tenu les 10-15 avril 2016 à İstanbul, en Türkiye.

Le Centre d'Arbitrage de l'OCI est devenu opérationnel et a commencé les activités pertinentes à la fin de l'année 2022. Le personnel administratif du Centre a été nommé. Les Règles d'Arbitrage du Centre ont été complétées et approuvées par le Conseil d'Administration. Le Centre s'est engagé dans des activités promotionnelles et a signé des Protocoles d'Accord avec diverses parties prenantes.

La 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et la 41^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC a reconnu le rôle important du Centre d'Arbitrage de l'OCI, en tant qu'institution affiliée à la CICD pour le règlement des différends, et a appelé les pays membres à encourager la participation active aux activités du Centre d'Arbitrage de l'OCI, afin de permettre l'utilisation des services fournis par le Centre à ceux qui en font la demande.

Programme PME du COMCEC

Considérant le rôle vital des PME pour les économies de l'OCI en termes de production, d'investissement, d'emploi et de croissance, le Programme PME du COMCEC a été lancé durant la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC. Dans le cadre du programme, basé sur une recherche complète avec une enquête détaillée, les domaines thématiques ont été identifiés, y compris l'internationalisation des PME, le renforcement des partenariats entre le public, le privé et la société civile, l'utilisation des fonds pour la constitution de réseaux entre les PME, l'échange de mégadonnées entre les secteurs public et privé, le renforcement des capacités des ressources humaines des PME par l'enseignement et la formation professionnels.

Par ailleurs, afin de soutenir le développement des PME, les domaines thématiques du Programme PME ont été ajoutés aux domaines sectoriels soutenus dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC. Dans ce contexte, les projets intitulés "Partage d'Expériences pour l'Élaboration d'une Feuille de Route sur la Création d'une Plateforme Réseau pour les PME" et «"Développement des affaires avec le Suriname et la Guyane" ont été réalisés en 2025 dans le cadre du financement des projets du COMCEC.

De plus, le 41^{ème} Comité de Suivi a demandé la participation active des Pays Membres intéressés et des Institutions Pertinentes de l'OCI aux activités menées dans le cadre du Programme.

Les développements en matière de Questions Halal

Le secteur halal offre un potentiel significatif pour stimuler le commerce entre les États Membres de l'OCI. À cet égard, la question de l'harmonisation des normes halal entre les Pays Membres de l'OCI a été à l'ordre du jour des Réunions Ministérielles du COMCEC depuis la première Réunion du COMCEC en 1984. Les Réunions Ministérielles du COMCEC ont salué les efforts de l'INMPI qui a mené les programmes de formation sur les normes halal de l'OCI/INMPI afin de faciliter l'utilisation commune des normes au sein de l'OCI. Récemment, des progrès significatifs ont été réalisés suite aux travaux menés sous l'égide de l'INMPI.

Depuis la 14^{ème} Conférence au Sommet Islamique, des progrès significatifs ont été accomplis grâce aux travaux menés sous l'égide de l'INMPI. Comme résultat de ces efforts, le Forum Islamique pour les Organismes d'Accréditation Halal (IFHAB) a été établi et le Forum est censé fonctionner entièrement en accord avec les normes de l'INMPI, avec l'objectif de mettre en œuvre un système clair et transparent pour les produits et services halal en accord avec les pratiques globales.

La Première Assemblée Générale de l'IFHAB s'est tenue le 1^{er} Novembre 2023 à Makkah al-Mukarramah. La 1^{ère} Réunion du Cadre Dirigeant de l'IFHAB (Forum Islamique des Organismes d'Accréditation Halal) s'est tenue à Riyad le 29 Mai 2024. Lors de la réunion susmentionnée, un Groupe de Travail a été établi pour finaliser les principaux documents de l'IFHAB (Forum Islamique des Organismes d'Accréditation Halal). Les documents sont en phase de finalisation et les statuts de l'IFHAB ont été approuvés en Décembre 2024.

La 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a fait appel à l'IFHAB pour développer et maintenir un Arrangement de Reconnaissance Multilatérale (ARM) entre les organismes nationaux d'accréditation halal des Pays Membres de l'OCI sur la base des normes de l'OCI/l'INMPI telles que définies dans l'Infrastructure Globale de Qualité Halal de l'OCI (OHAQ).

De plus, la 41^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC a demandé une accélération des efforts vers cet objectif dans le cadre du Forum Islamique pour les Organismes d'Accréditation Halal (IFHAB).

À cet égard, la finalisation des documents essentiels de l'IFHAB est prévue pour la fin de l'année 2025 et son opérationnalisation en 2026 par le biais de la vérification par les pairs des institutions membres.

De plus, l'INMPI a continué à mener des programmes de formation sur les normes Halal de l'OCI/l'INMPI afin de promouvoir l'utilisation commune des normes de l'INMPI dans les Pays Membres. Ces formations se sont principalement concentrées sur la compréhension des normes de l'OCI/l'INMPI et les exigences pour leur mise en œuvre efficace.

D'autre part, dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le projet intitulé "Développement de l'Information sur les Produits et Détermination des Points Critiques Halal" a été mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec l'INMPI et quatre pays, la Malaisie, le Brunéi Darussalam, la Türkiye et les EAU. Le Projet visait à partager les meilleures pratiques concernant l'application des principes Halal dans l'industrie alimentaire.

De plus, Le projet intitulé "Renforcement des Normes Relatives aux Abattoirs en Matière de Conformité Halal et de Sécurité Alimentaire" a été mis en œuvre par l'Indonésie, en partenariat avec la Türkiye et l'INMPI en 2025. L'objectif principal de ce Projet était de renforcer les opérations des abattoirs en mettant en œuvre les normes Halal et de sécurité alimentaire, en assurant la conformité avec les réglementations internationales (ISO, INMPI), et en renforçant la capacité des parties prenantes du secteur.

En outre, l'INMPI a organisé des activités d'augmentation de la sensibilisation et de promotion sur les questions halal. Dans ce cadre, l'INMPI organise annuellement, sous les auspices de la Présidence de la République de Türkiye, le Sommet Mondial du Halal, qui est l'un des événements halal les plus prestigieux au monde. Cet événement rassemble des orateurs de premier plan et des acteurs importants de l'industrie halal. En marge du Sommet Mondial du Halal, l'Expo Halal de l'OCI est organisée par le CIDC en coopération avec l'INMPI. Le 11^{ème} Sommet Mondial du Halal et l'Expo Halal de l'OCI 2025 se tiendront du 26 au 29 Novembre 2025, à Istanbul.

Foires Commerciales Islamiques:

Les foires commerciales islamiques sont organisées tous les deux ans dans l'un des Pays Membres de l'OCI par le CIDC en vue de promouvoir le commerce intra-OCI. Outre les Foires Commerciales Islamiques, des expositions sectorielles spécifiques sont aussi organisées par le CIDC dans les Pays Membres. La 18^{ème} Foire Commerciale de l'OCI des Pays Membres de l'OCI sera organisée à Lahore, au Pakistan, en coopération avec le CIDC.

La 40^{ème} Session du COMCEC a exprimé son appréciation pour les différentes activités réalisées par le CIDC en 2024 et a encouragé les Pays Membres à prendre part de manière active aux foires, expositions, ateliers et forums organisés par le CIDC. La 41^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC a pris note avec satisfaction de l'organisation d'ateliers, de webinaires, de formations, de salons, d'expositions et de forums organisés par le CIDC et les institutions des pays partenaires dans le domaine du commerce, et a demandé aux Pays Membres de continuer à fournir au CIDC des données statistiques relatives au commerce, aux investissements et à la réglementation.

2. COOPERATION FINANCIERE

2.1. Le Groupe de Travail sur la Coopération Financière

En tant que composante essentielle du développement économique, les services financiers jouent un rôle central dans la facilitation du commerce international, des investissements et de la croissance économique globale. À cet égard, le groupe (GTCF) de travail sur la coopération financière du COMCEC a élaboré les différents aspects du secteur financier au cours des années précédentes. En 2025, le Groupe de Travail se concentre sur le rôle de la finance Islamique dans la réponse aux défis engendrés par le changement climatique et les catastrophes naturelles.

Le changement climatique et les catastrophes naturelles affectent le monde avec une fréquence et une intensité croissantes. Les effets négatifs de ces défis ne sont pas seulement environnementaux, mais aussi sociaux, économiques et humanitaires. Les instruments financiers Islamiques, qui sont basés sur les principes du partage des risques, de l'investissement éthique et de la justice sociale, fournissent un cadre distinctif et efficace pour l'allocation des ressources en réponse au changement climatique et aux catastrophes naturelles. La finance Islamique peut servir d'outil stratégique pour faire progresser la durabilité environnementale, l'infrastructure et la résistance dans les Pays Membres de l'OCI. Les instruments innovants de la finance Islamique tels que les sukuk verts, le financement basé sur le waqf et le takaful peuvent être utilisés pour soutenir des projets et des programmes qui visent à atténuer les effets négatifs du changement climatique et à renforcer l'action humanitaire pour aider au rétablissement après les catastrophes naturelles.

Dans ce cadre, le GTCF (Groupe de Travail sur la Coopération Financière) a consacré ses réunions de 2025 au thème "Promouvoir des instruments financiers islamiques durables et respectueux de l'environnement pour lutter contre les effets néfastes du changement climatique et des catastrophes naturelles dans les pays membres de l'OCI ". Un rapport de recherche spécifique a été préparé sur ce sujet crucial. Les conclusions préliminaires du rapport ont été présentées lors de la 23^{ème} Réunion du Groupe de Travail, qui s'est tenue virtuellement le 22 Avril 2025. La version finale du rapport a été soumise lors de la 24^{ème} Réunion du Groupe de Travail qui s'est tenue les 17 et 18 septembre 2025.

À la lumière des principales conclusions du rapport de recherche et des discussions intensives qui ont eu lieu lors de ses réunions, le Groupe de Travail a formulé les recommandations politiques suivantes :

Recommandations de politiques générale de la 24ème reunion du groupe de travail sur la coopération financière

- Renforcer les cadres juridiques et réglementaires pour permettre l'intégration effective dans les systèmes financiers nationaux d'instruments financiers islamiques verts, liés au climat et à la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC).
- Promouvoir la diversification et le développement du marché des instruments financiers verts conformes à la Charia en simplifiant les processus d'émission, en encourageant l'innovation (par exemple, les sukuk liés à la résistance, les contrats conformes à l'ESG [Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance]), et en introduisant des incitations réglementaires pour attirer les investissements.
- Développer/améliorer les incitations fiscales et macroprudentielles, encourager les partenariats public-privé et tirer parti des instruments financiers Islamiques en vue d'accroître les investissements qui s'alignent sur le climat et la RRD (Réduction du Risque de Désastre).
- Renforcer la finance Islamique verte en développant les marchés secondaires des sukuk, en améliorant la transparence et en tirant parti de la fintech et de la blockchain pour améliorer la traçabilité et la mesure de l'impact.
- Garantir la disponibilité de données normalisées adéquates et élaborer des cadres permettant une évaluation efficace des risques, l'élaboration de politiques et la réduction des risques de désastre.
- Tirer parti de la finance sociale Islamique, y compris le waqf et la zakat, et de l'innovation numérique pour soutenir l'action climatique et la résistance aux désastres.

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

2.2. Autres Efforts Dans le cadre de la Coopération Financière du COMCEC

Forum des Bourses de Valeurs OCI

Le Forum des Bourses de Valeurs des États Membres de l'OCI, fondé en 2005, vise à renforcer la collaboration entre les bourses de valeurs des États Membres de l'OCI et les institutions connexes, en mettant l'accent sur un alignement avec les règles et réglementations qui régissent les opérations du marché. Depuis son lancement, le Forum a lancé des projets significatifs, incluant l'Indice et le Fonds international S&P OCI/COMCEC 50 Charia.

De plus, le Forum a travaillé à l'établissement d'une bourse de l'or pour les Pays Membres de l'OCI, conformément aux résolutions pertinentes du COMCEC. Le Forum a tenu sa 19^{ème} Réunion virtuellement le 23 Septembre 2025. Des détails concernant les activités du Forum sont disponibles sur le site Web du Forum (www.oicexchanges.org).

Forum des Autorités Réglementaires des Marchés des Capitaux du COMCEC

Le Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, a été créé en 2011 afin de renforcer la coopération entre les autorités de régulation des marchés de capitaux des pays membres du COMCEC. Le Forum entreprend ses travaux dans le cadre de cinq Groupes de Travail, à savoir le "Groupe de Travail sur le Renforcement des Capacités", "le Groupe de Travail sur le Développement du Marché", le "Groupe de Travail sur la Finance Islamique", le "Groupe de Travail sur la Maîtrise des Notions Financières" et le "Groupe de Travail sur la Durabilité".

Les Présidents des Groupes de travail fournissent des mises à jour sur leurs axes de travail et leur programme lors des réunions Annuelles du Forum COMCEC CMR (Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC). Le Forum s'est réuni treize fois jusqu'à présent. Le 14^{ème} Forum COMCEC CMR (Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC) est programmé pour être organisé le 15 Octobre 2025.

En plus des efforts existants pour stimuler la coopération parmi les organismes de réglementation des marchés des capitaux des États Membres, le Forum a lancé la Plate-forme GEFAS (Système d'Information sur les Instruments Financiers Basés sur l'Immobilier et en Développement) à la lumière des résolutions pertinentes du COMCEC et elle est devenue opérationnelle le 16 Septembre 2022.

Des informations détaillées concernant les activités du Forum sont disponibles sur le site Web du Forum. (www.comceccmr.org)

Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC

Suite à la résolution de la 24^{ème} Session du COMCEC, les Banques Centrales et les Autorités Monétaires des Pays de l'OCI se sont réunies le 3 Octobre 2009 à Istanbul, Türkiye et ont convenu de se réunir régulièrement pour partager leurs expériences et renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines.

Depuis lors, les Réunions des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Pays Membres de l'OCI sont devenues une plateforme importante offrant un environnement interactif et ouvert pour discuter des questions monétaires, bancaires et financières.

La 16^{ème} Réunion des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Pays Membres de l'OCI s'est tenue les 23-25 Septembre 2018 et a été organisée par la Banque Centrale de la République de Türkiye (CBRT). Lors de cette réunion, il a été décidé que la structure de la "Réunion des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Pays Membres de l'OCI" serait organisée en tant que "Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC" et que le secrétariat du Forum serait géré par le CBRT (Banque Centrale de la République de Türkiye). Ces décisions ont également été enregistrées dans la Déclaration Ministérielle de la 34^{ème} Réunion du COMCEC.

La dernière (7^{ème}) Réunion du Forum s'est tenue les 28 et 29 Septembre 2025 à Istanbul.

3. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

3.1. Groupe de Travail sur le Transport et les Communications

Les transports et les communications, piliers fondamentaux des économies modernes, sont essentiels au développement national. En reliant les villes et les personnes, en facilitant la circulation des biens et des individus, ils assurent la fluidité des transactions entre les marchés et les marchandises. Le secteur des transports soutient la majorité des activités économiques et commerciales par le biais de son infrastructure. Des infrastructures de transport améliorées réduisent les coûts de transaction, renforcent l'efficacité du marché et stimulent la productivité en élargissant l'accès à des marchés du travail plus vastes.

Par conséquent, le fonctionnement efficace des systèmes de transport est crucial pour la croissance économique. Chaque mode de transport qui relie différentes localités joue un rôle central dans ce qui permet l'acheminement des marchandises et des personnes. Cette connectivité est vitale non seulement dans les centres urbains, mais aussi dans les zones rurales. Pour les pays dont les économies dépendent fortement de l'agriculture et des entreprises à petite échelle, l'amélioration de l'accessibilité rurale favorise une meilleure connectivité, stimulant les investissements et créant des opportunités d'emploi. Ainsi, une planification efficace des transports ruraux est essentielle pour parvenir à une croissance inclusive et durable.

Compte tenu de son importance en ce qui concerne l'accès des populations rurales aux services essentiels et aux opportunités commerciales, la planification du transport rural est un élément clé de l'accessibilité rurale et du développement rural dans son ensemble. L'amélioration et le maintien de l'accessibilité rurale favorisent également l'inclusion sociale et économique des communautés rurales et contribuent à la réduction de la pauvreté. Au-delà des bénéfices économiques, l'amélioration de l'accès aux zones rurales a un impact significatif sur le développement humain en facilitant l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la sécurité alimentaire et à la qualité de vie en général. Grâce à une planification des transports ruraux bien conçue et efficacement mise en œuvre, l'accessibilité rurale peut conduire à des résultats de développement plus inclusifs et durables.

Considérant son importance, le Groupe de Travail sur les Transports et les Communications (GTTC) du COMCEC a consacré ses deux réunions consécutives en 2025 (24^{ème} et 25^{ème}) au thème "Améliorer et Maintenir l'Accessibilité Rurale dans les Pays Membres de l'OCI". Au cours de ces deux réunions, les représentants des Pays Membres ont partagé leurs expériences, leurs réalisations et les défis rencontrés en matière d'amélioration et de maintien de l'accessibilité rurale et de planification efficace des transports ruraux dans leurs pays respectifs. De plus, ils ont débattu des pratiques mondiales en matière d'accessibilité rurale, ainsi que des facteurs clés de réussite et des défis rencontrés dans les Pays Membres de l'OCI.

La réunion a principalement considéré les résultats du Guide de Politique préparé sur le thème du "L'Amélioration et le Maintien de l'Accessibilité Rurale dans les Pays Membres de l'OCI". Ledit Guide Politique fournit un cadre conceptuel pour l'accessibilité rurale et la planification des transports ruraux, présente les tendances mondiales et les bonnes pratiques, identifie les facteurs clés de réussite et les défis auxquels sont confrontés les Pays Membres de l'OCI. Le Guide Politique présente également une partie spéciale concernant la manière d'améliorer et de maintenir l'accessibilité rurale et formule des recommandations politiques concrètes à cet égard. En plus des études de cas documentaires concernant la Türkiye, le Canada et l'Australie, le Guide comprend également une analyse détaillée basée sur des recherches approfondies dans les Pays Membres sélectionnés, à savoir l'Indonésie et le Maroc.

À la lumière des principales conclusions du rapport et des délibérations des réunions, le groupe de travail a formulé les recommandations de politique générale suivantes :

Recommandations de politiques générale de la 25ème reunion du groupe de travail sur les transports et les communications
• Développer une stratégie nationale à long terme institutionnalisant la coordination intersectorielle et la gouvernance à plusieurs niveaux pour les investissements dans les transports afin d'accroître l'accessibilité des zones rurales dans une perspective de développement socio-économique. • Intégrer les objectifs de connectivité rurale (c'est-à-dire les voies d'accès praticables par tous les temps, l'accès au marché, la couverture des transports publics) dans les politiques nationales de transport et les plans sectoriels en assurant un développement équilibré des infrastructures, un engagement de haut niveau et en encourageant le soutien intersectoriel. • Utiliser des outils de cartographie et de soutien décisionnel guidés par les données pour identifier les besoins et les lacunes dans le cadre d'une planification de l'accessibilité rurale fondée sur des données probantes, afin de prioriser les investissements sur la base d'une analyse de l'impact socio-économique. • Introduire des mécanismes de financement spécifiques et des modèles de partage des coûts en s'appuyant sur des mécanismes alternatifs tels que les partenariats public-privé ou les contributions communautaires pour améliorer l'accessibilité des zones rurales. • Promouvoir un suivi et une maintenance opérationnels durables en introduisant des canaux de retour d'information efficaces basés sur l'inclusion sociale et les mesures de prestation de services, parallèlement au suivi de l'infrastructure pour soutenir le développement rural continu.

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC. (www.comcec.org)

4. TOURISME

4.1 Groupe de Travail sur le Tourisme

Le tourisme apporte des avantages économiques, sociaux et environnementaux considérables, contribuant à la création d'emplois, à la croissance des revenus, à l'amélioration de la balance des paiements et à l'augmentation des recettes en devises. Dans ce secteur, le tourisme patrimonial joue un rôle essentiel en influençant les décisions de voyage en offrant des expériences immersives enracinées dans le patrimoine historique, culturel, naturel et spirituel des destinations. En particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, le tourisme patrimonial est apparu comme une possibilité stratégique de stimuler les revenus, l'emploi et le développement local. En réponse, de nombreux pays ont commencé à se positionner en tant que destinations touristiques patrimoniales distinctes en offrant des expériences uniques et riches sur le plan culturel.

Mondialement, le tourisme patrimonial constitue une composante essentielle de l'industrie du tourisme, attirant des millions de visiteurs annuellement. Au-delà de son impact économique, le patrimoine joue un rôle fondamental dans la formation de l'identité de la communauté et dans la promotion de la fierté locale. Les touristes du patrimoine sont principalement motivés par le désir d'explorer et d'expérimenter les atouts du patrimoine culturel de leur destination. Cette forme de tourisme promeut non seulement la préservation de la culture et de l'environnement, mais encourage également les moyens de subsistance durables, soutient les économies locales et renforce l'engagement des communautés à l'égard de leurs héritages historiques et naturels.

Reconnaissant son importance croissante, le Groupe de Travail sur le Tourisme du COMCEC (GTT) a focalisé ses discussions cette année sur l'amélioration de la qualité et de la durabilité du tourisme patrimonial. La 24^{ème} Réunion du GTT s'est tenue le 21 Avril 2025 dans un format virtuel uniquement et la 25^{ème} Réunion s'est tenue les 15-16 Septembre 2025 à Ankara avec le thème "Améliorer la Qualité et la Durabilité du Tourisme du Patrimoine dans les Pays de l'OCI". Durant les réunions, le GTT a examiné les tendances mondiales et à l'échelle de l'OCI, identifié les défis majeurs, partagé les expériences et les meilleures pratiques, et formulé des recommandations politiques pour aider les Pays Membres à faire progresser leurs secteurs du tourisme patrimonial. En tant qu'élément d'une étude de recherche préparée pour les réunions de GT (Groupe de Travail), les études de cas de la Türkiye, du Sénégal, de l'Indonésie et de l'Égypte ont été analysées afin de tirer des leçons et des connaissances pour une mise en œuvre plus efficace de la politique.

Afin de surmonter ces défis, le Groupe de Travail a élaboré les recommandations politiques indiquées ci-dessous :

Recommandations de politique générale de la 25ème Réunion du Groupe de Travail sur le tourisme	
• Renforcer la protection juridique, la gouvernance et l'état de préparation aux risques en établissant et en mettant à jour les inventaires du patrimoine matériel et immatériel, la législation, les systèmes de suivi et les protocoles de gestion des risques et des crises. • Assurer un financement durable pour la conservation et la sauvegarde par le biais de fonds, d'allocations fiscales, de partenariats et de mécanismes transparents. • Diversifier les produits touristiques du patrimoine, y compris les nouveaux éléments du patrimoine dans les destinations émergentes, et gérer la demande des visiteurs en fonction des capacités d'accueil de chaque destination touristique. • Promouvoir, donner une image de marque et améliorer l'expérience des visiteurs grâce à des communications commerciales, des récits, des améliorations de l'infrastructure et des technologies intelligentes. • Renforcer l'autonomie des communautés par la sensibilisation, la participation, l'incitation à l'emploi local et le développement de mécanismes de partage des bénéfices.	

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sur le Tourisme sont disponibles sur le site Web du COMCEC. (www.comcec.org)

4.2 Forum sur le Tourisme du Secteur Privé OCI / COMCEC

Par ailleurs le Forum du Secteur Privé sur le Tourisme de l'OCI/du COMCEC fournit aux représentants du secteur privé des Pays Membres une voie de communication régulière. À cet égard, le Ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Türkiye, qui sert de Secrétariat du Forum, a organisé la 13^{ème} Réunion du Forum sur le Tourisme du Secteur Privé de l'OCI/COMCEC en format virtuel uniquement le 8 Octobre 2025, avec pour thème "Développement Touristique et Rural dans les Pays de l'OCI."

5. AGRICULTURE

5.1. Groupe de Travail sur l'Agriculture

L'agriculture reste une priorité stratégique pour l'OCI, en raison de sa grande diversité agro-écologique, qui offre des conditions favorables aussi bien à la diversification des cultures qu'à celle de l'élevage. Dans de nombreux États Membres de l'OCI, le secteur joue un rôle vital dans la génération de revenus, l'emploi et le commerce.

En 2023, le PIB agricole des pays de l'OCI a atteint 823 billions de Dollars Américains, ce qui représente 19% de la production agricole mondiale. En 2022, le secteur a employé 212 millions de personnes, soit 29 % de la main-d'œuvre agricole mondiale.

Mondialement, plus de 500 millions d'exploitations agricoles familiales sont responsables de la production de près de 80 % des denrées alimentaires de la planète et soutiennent directement les moyens de subsistance d'environ 2,5 milliards de personnes. Ces exploitations agricoles sont fondamentales pour les pratiques agricoles durables, et emploient souvent des systèmes intégrés qui comprennent la culture de plantes locale, l'élevage animal, la foresterie et la pêche.

Malgré leur rôle vital, les agriculteurs familiaux restent confrontés à des défis significatifs en raison d'un sous-investissement chronique, ce qui les rend vulnérables et fait peser des risques sur la sécurité alimentaire mondiale. Une préoccupation urgente affectant le secteur agricole, en particulier dans les zones rurales, est le phénomène du vieillissement de la population agricole. Cette évolution démographique est exacerbée par un accès limité aux ressources productives, des infrastructures rurales inadéquates, une participation restreinte aux processus de prise de décisions et des contraintes environnementales et climatiques croissantes.

Les agriculteurs familiaux et les producteurs à petite échelle constituent l'épine dorsale des systèmes agricoles dans les États Membres de l'OCI. Ils apportent des contributions substantielles à la sécurité alimentaire nationale, à l'emploi rural et au développement économique. Leur rôle est également essentiel dans la réduction de la pauvreté et le renforcement de la résistance des communautés rurales. Il est impératif de s'occuper des contraintes auxquelles ils sont confrontés pour assurer une croissance agricole durable et une sécurité alimentaire à long terme dans toute la région de l'OCI.

Compte tenu de l'importance de cette question, le Groupe de Travail sur l'Agriculture a consacré ses 24^{ème} et 25^{ème} Réunions au thème "Renforcer la Résistance des Agriculteurs Familiaux et des Producteurs à Petite Échelle dans le Secteur Agricole et Alimentaire dans les Pays Membres de l'OCI". Un rapport de recherche sur ledit thème a été préparé et élaboré par le groupe de travail. La 24^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC s'est tenue le 22 Avril 2025, dans un format exclusivement virtuel, et la 25^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC s'est tenue les 22 et 23 Septembre 2025, à Ankara, en Türkiye.

Conformément aux principales conclusions du rapport susmentionné et aux discussions qui ont eu lieu durant la Réunion, le Groupe de Travail sur l'Agriculture a élaboré les recommandations de politique générale indiquées ci-dessous:

Recommandations de politique générale de la 25ème Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture
• Développer des programmes de soutien financier solides pour les agriculteurs familiaux et les producteurs à petite échelle en coopération avec les coopératives locales et les institutions de microfinance afin de promouvoir la propriété d'actifs productifs tels que des équipements modernes, des machineries, des installations de stockage et également l'accès aux intrants. • Améliorer l'accès des agriculteurs familiaux et des producteurs à petite échelle aux terres arables et aux machineries agricoles grâce à des outils de location à long terme et de partage des coûts de location soutenus par le gouvernement. • Développer des systèmes de production alternatifs et innovants, résistants au climat, qui réduisent la dépendance aux intrants importés, grâce à des incitations financières efficaces, des services de vulgarisation et des partenariats de recherche et de vulgarisation. • Renforcer la résistance des agriculteurs en favorisant les opportunités de revenus non agricoles pour les agriculteurs familiaux et les producteurs à petite échelle. • Développer des systèmes de vulgarisation efficaces en institutionnalisant des liens directs entre les universités, les institutions gouvernementales, les entités privées et les agriculteurs. • Renforcer le capital social des agriculteurs en soutenant les coopératives et les associations de producteurs, en intégrant des mécanismes communautaires de partage des risques et en offrant des incitations financières et éducatives pour promouvoir la collaboration et le soutien mutuel. • Promouvoir l'agriculture contractuelle afin d'améliorer la productivité des agriculteurs à petite échelle et l'accès au marché grâce à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement agricole.

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC. (www.comcec.org)

6. ALLEGEMENT DE LA PAUVRETE

6.1. Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté

La réduction de la pauvreté reste un point permanent de l'ordre du jour dans le cadre du COMCEC et est identifiée comme un domaine de coopération clé dans le cadre de la Stratégie du COMCEC. Le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) se réunit régulièrement pour aborder des thèmes spécifiques alignés sur les objectifs de la Stratégie, les priorités mondiales de développement et les priorités des membres du Groupe de Travail.

Conformément à cette approche, la réunion 2025 du GTAP (Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté) s'est concentrée sur le thème : "Logement Dément pour les Pauvres dans les Pays Membres de l'OCI." Ce thème reflète la reconnaissance croissante du fait qu'un logement adéquat est un élément essentiel de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

Le logement est reconnu comme un droit humain fondamental et un élément essentiel de la dignité, de la sécurité et du bien-être humains. Il sert non seulement d'abri, mais aussi de pierre angulaire pour la santé, les opportunités économiques et l'inclusion sociale. Malgré les progrès du développement mondial, environ 2,8 milliards de personnes dans le monde entier vivent encore dans des conditions de logement inadéquates, non sécurisées ou inabordables.

Les Pays Membres de l'OCI, comme beaucoup d'autres régions, continuent à faire face à de sérieux défis en matière de logement. Ceci inclut la pénurie de logements adéquats, les problèmes d'accessibilité financière et les mauvaises conditions de vie. Ces défis sont exacerbés par l'urbanisation rapide, la croissance démographique, l'accès limité au financement du logement et le sous-développement des marchés du logement.

Aborder ces questions est à la fois une obligation humanitaire et une opportunité stratégique d'améliorer les résultats en matière de développement humain, de soutenir la stabilité économique et de favoriser une croissance inclusive dans la région de l'OCI.

Assurer l'accès à un logement décent dans les Pays Membres nécessite une approche politique complète et intégrée, alignée sur les stratégies nationales de développement et les cadres de planification urbaine inclusifs. Des politiques de logement efficaces doivent s'appuyer sur des données fiables et tenir compte des tendances démographiques locales, des dynamiques migratoires et des niveaux de pauvreté. Il est essentiel d'élargir l'accès à un financement abordable du logement, en particulier par le biais d'instruments financiers Islamiques, de mécanismes de microfinance et de partenariats public-privé. De plus, une gestion foncière transparente, une attribution équitable des terres publiques et la régularisation des implantations informelles sont essentielles pour construire des systèmes de logement durables. En outre, la promotion d'une construction à faible coût, résistante aux catastrophes et utilisant des matériaux locaux, tout en encourageant la participation de la communauté et une gouvernance inclusive, renforcera la responsabilité, la pertinence et la durabilité à long terme des initiatives en matière de logement.

Compte tenu de l'importance de cette question, les 24^{ème} et 25^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) ont été consacrées au logement décent. Alors que la 24^{ème} Réunion s'est tenue virtuellement le 24 Avril 2025, la 25^{ème} Réunion s'est tenue les 15-16 Septembre 2025 à Ankara avec le même thème de "Logement Dément pour les Pauvres dans les Pays Membres de l'OCI".

Le guide sur le sujet examiné durant les réunions susmentionnées passe en revue les tendances mondiales et celles de l'OCI en se focalisant sur le Maroc, l'Égypte, la Malaisie, la Türkiye et Singapour comme pays de référence.

À la lumière des principales conclusions du guide et des délibérations au cours des réunions, le Groupe de Travail a formulé les recommandations politiques suivantes devant être soumises à la 41^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

Recommandations politiques de la 25ème réunion du groupe de travail sur l'allègement de la pauvreté

- Adopter des Stratégies de Logement Intégrées et à l'épreuve du temps, y compris le Logement Social, en relevant les défis de l'urbanisation, les changements démographiques, les risques climatiques, et les fluctuations des prix du logement.
- Renforcer la Résistance des Logements par la réhabilitation du stock existant et l'avancement des Technologies de Construction Innovantes, y compris les méthodes de construction modulaires, préfabriquées et adaptées au climat, et augmenter les programmes de R&D sur le logement social.
- Adopter des Réglementations Flexibles et Basées sur les Données pour le Logement favorable aux pauvres, y compris le contrôle des loyers, le zonage de l'utilisation des terres, et les ratios prêt-valeur, afin d'améliorer la crédibilité, l'équité, et l'efficacité des systèmes de logement
- Intégrer les Dimensions Sociales et la Gouvernance Inclusive pour refléter les traditions culturelles, les structures familiales et les réseaux communautaires dans les Programmes de Logement.
- Élargir les Options de Location Abordable et Mobiliser les Logements Vacants, y compris l'allègement fiscal, les garanties de location, ou les pénalités ciblées pour l'inoccupation de longue durée.
- Améliorer l'Accès au Logement pour les Plus Pauvres grâce à des Programmes Ciblés Dirigés par l'État, qui sont également soutenus par le secteur privé et les ONG, et qui combinent des subventions sur mesure, des développements à financements croisés, ou un approvisionnement public pur et simple.
- Diversifier le Financement du Logement par le biais d'Instruments de Financement Islamique, y compris la Mourabaha, l'Ijara, le Sukuk, et les Modèles Collectifs.
- Construire des Ecosystèmes d'Investissement dans le Logement Stable et Inclusif à travers des instruments tels que les Fonds d'Investissement Immobilier (REITs), les Fonds d'Investissement Immobilier (REIFs), et les obligations immobilières appuyées par des sukuk, liés aux fonds de pension et d'épargne.

Tous les documents et les présentations préparés durant les Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC. (www.comcec.org)

6.2. Autres Efforts dans le Cadre du COMCEC par les Institutions de l'OCI

Plusieurs initiatives clés dans le cadre du COMCEC continuent de soutenir les efforts de réduction de la pauvreté dans les Pays Membres de l'OCI. Celles-ci comprennent le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA) et le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) – tous les deux gérés par la Banque Islamique de Développement – ainsi que le Programme d'Enseignement et de Formation Professionnels de l'OCI (OCI-EFP), mis en œuvre par le SESRIC.

Le **Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID)** est un mécanisme financier dédié, créé pour lutter contre la pauvreté à travers des investissements dans le développement humain, l'agriculture, le progrès rural et les infrastructures essentielles. Il offre un financement concessionnel pour des programmes et des projets dans les Pays Membres, en particulier les moins développés. Le Fonds vise à atteindre un budget de 10 billions de Dollars Américains.

Le **Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA)** vise à réduire la pauvreté dans les États Membres Africains de l'OCI en favorisant la croissance économique, en améliorant la productivité agricole et en créant des opportunités d'emploi. Le programme vise à mobiliser **12 billions de Dollars Américains** en capital.

Le **Programme d'Enseignement et de Formation Professionnels de l'OCI (OCI-EFP)**, géré par le SESRIC, se focalise sur le renforcement des capacités des Pays Membres en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels. En tant que partie intégrante de cet effort, le SESRIC a préparé un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Feuille de Route Stratégique 2020-2025 de l'OCI-EFTP. Saluant les efforts du SESRIC, la 40^{ème} Session du COMCEC a demandé au SESRIC de continuer à fournir des mises à jour régulières du progrès à la fois aux Sessions du COMCEC et aux Réunions du Comité de Suivi et d'identifier les défis potentiels et de proposer des réponses stratégiques pour assurer la mise en œuvre continue et réussie du Programme de l'OCI-EFP. De plus, la Session a encouragé le SESRIC à prendre les mesures nécessaires pour préparer la Feuille de Route Stratégique de l'EFTP 2026-2030.

Mise en Œuvre des ODD

Reconnaissant leur rôle essentiel dans l'ordre du Jour mondial de développement, l'Ordre du Jour 2030 pour le Développement Durable et les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont des éléments intégrants de l'ordre du jour du COMCEC.

À cet égard, le COMCEC assure le suivi des programmes, projets et autres activités des institutions concernées de l'OCI contribuant à la mise en œuvre des ODD dans les pays membres de l'OCI. Dans ce cadre, SESRIC a mené une enquête de tendance sur les priorités des pays membres en ce qui concerne les ODD et a présenté les résultats à la 34^{ème} Session du COMCEC.

Par conséquent, depuis 2018, le SESRIC a soumis des rapports annuels aux Sessions Ministérielles du COMCEC, détaillant les progrès réalisés au niveau de l'OCI pour atteindre ces ODD prioritaires. Contrairement aux années précédentes, les récents rapports annuels d'avancement du SESRIC couvrent tous les ODD. De plus, conformément aux décisions prises durant les Sessions Ministérielles du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC compile et fait rapport sur les activités des institutions pertinentes de l'OCI liées à la mise en œuvre des ODD à chaque Session du COMCEC.

7. COOPERATION DU SECTEUR PRIVE

Le secteur privé joue un rôle essentiel dans la stimulation de la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Alors que certains Pays Membres de l'OCl bénéficient d'un secteur privé fort et dynamique, d'autres sont confrontés à des défis pour tirer pleinement parti de son potentiel.

Pour soutenir le développement inclusif, il y a un besoin urgent de renforcer la capacité du secteur privé à travers les Pays Membres. À cet égard, des événements clés, des foires et des expositions sont organisés par le CIDC et le CIDD pour renforcer la coopération du secteur privé dans le cadre de l'OCl. Ces initiatives sont régulièrement examinées durant les Réunions Annuelles du COMCEC.

Réunions du Secteur Privé

La participation active du secteur privé au COMCEC et aux autres plateformes pertinentes de l'OCl est essentielle pour faire progresser le commerce et l'investissement intra-OCl. Dans ce contexte, les **Réunions du Secteur Privé**, organisées par la Chambre Islamique du Commerce et du Développement (CIDC), fournissent une plateforme précieuse pour les acteurs du secteur privé en provenance des 57 Pays Membres de l'OCl afin de créer des réseaux, d'explorer les opportunités du marché et de partager les meilleures pratiques.

En plus de ces réunions, la CIDD organise des forums sectoriels dans des domaines clés tels que l'Agriculture Durable, le Tourisme Durable, l'Économie Islamique, l'Investissement, l'Économie Numérique et l'Entrepreneuriat, contribuant ainsi au développement durable et à la résilience du secteur privé de l'OCl.

La 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a reconnu les initiatives entreprises par le CIDD pour le renforcement des capacités du secteur privé par le biais du Programme d'Accréditation des Chambres et des formations dans les domaines de la gestion de l'agro-industrie et de la transformation numérique des Chambres de Commerce et des PME, encourage les Pays Membres, les organisations pertinentes et les parties prenantes à collaborer activement pour améliorer les capacités numériques du secteur privé, favoriser l'innovation et promouvoir le développement économique durable.

En outre, la session a invité les Pays Membres et les entités pertinentes du secteur privé à participer activement aux forums sectoriels spécifiques suivants organisés par la CIDD dans les domaines de l'Économie Numérique, de l'Agriculture Durable, du Tourisme Durable, de l'Économie Islamique, de l'Investissement et du Développement de l'Entrepreneuriat pour soutenir le développement durable du Secteur Privé de l'OCl et la croissance économique des États Membres, principalement ce qui suit :

La 41^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC a encouragé les Pays Membres à utiliser le Modèle de Chambres Durables développé par la CIDD en intégrant ses modules de formation et ses meilleures pratiques dans leurs stratégies nationales de chambres, et ainsi renforcer la durabilité, améliorer la prestation de services et soutenir la croissance de leurs secteurs privés.

De plus, le Comité a encouragé les entités du secteur privé de l'OCl à participer aux programmes de l'Académie de formation de la CIDD (ICTA) et à bénéficier ainsi des opportunités de renforcement des capacités dans des domaines critiques tels que la finance, l'entrepreneuriat et la transformation numérique, en contribuant à la compétitivité de leurs entreprises sur le marché mondial.

8. INITIATIVE / PROGRAMME DE HAUT NIVEAU SUR LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

Reconnaissant l'importance croissante des technologies numériques dans la prestation des services publics – en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 – la 37^{ème} Session du COMCEC a décidé d'inclure la transformation numérique en tant que domaine de coopération supplémentaire. Par la suite, en marge de la 38^{ème} Session Ministérielle, **le Forum de Haut Niveau sur la Transformation Numérique** a été lancé pour promouvoir la coopération technique et le partage des connaissances entre les autorités nationales pertinentes. Le forum vise également à soutenir le développement de programmes et de projets communs dans ce domaine thématique.

En outre, la transformation numérique a été incorporée dans les domaines sectoriels éligibles au soutien dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC (FPC) – un mécanisme d'octroi de subventions visant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Pays Membres. Dans ce cadre, deux projets en 2024 et deux projets supplémentaires en 2025 ont été mis en œuvre avec succès.

Le premier projet, intitulé "Renforcer les Capacités d'E-gouvernement pour une Prestation Efficace de Services Publics", mis en œuvre conjointement par le Tadjikistan et la Türkiye, visait à renforcer la gouvernance numérique du Tadjikistan en améliorant la prestation de services, en renforçant l'efficacité administrative, et en promouvant l'innovation centrée sur le citoyen.

Le deuxième projet, intitulé "Programme de Renforcement des Capacités en matière d'Intelligence Artificielle (IA) pour les Employés du Secteur Public", a été mené par la Türkiye avec la participation de cinq pays bénéficiaires. Au total, 22 fonctionnaires ont participé au programme de formation, qui visait à fournir des connaissances pratiques sur les applications de l'IA et à encourager l'utilisation responsable de ces technologies dans l'administration publique.

CHAPITRE II : SYSTÈME DE SUIVI DES POLITIQUES DU COMCEC ET EFFORTS DES PAYS MEMBRES POUR LA RÉALISATION DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES MINISTÉRIELLES

Afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des Recommandations Politiques (RP) du COMCEC et de suivre les progrès réalisés au niveau national, le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) a lancé le **Système de Suivi des Politiques du COMCEC (PFS)** en Juillet 2019, lors de la 7^{ème} Réunion Annuelle de Coordination des Points Focaux du COMCEC.

La 35^{ème} Session du COMCEC a salué le lancement du PFS (Système de Suivi des Politiques), reconnaissant qu'il s'agit d'un outil facile à utiliser pour promouvoir l'alignement des politiques parmi les Pays Membres. La Session a incité les Pays Membres à utiliser activement le PFS (Système de Suivi des Politiques) pour une mise en œuvre et un rapport efficaces des RP (Recommandations Politiques). Les Sessions Ministérielles du COMCEC ultérieures et les Réunions du Comité de Suivi ont réitéré cet appel.

En tant que plateforme électronique, le PFS (Système de Suivi des Politiques) du COMCEC est basé sur une approche de suivi et d'évaluation axée sur les résultats, donnant la priorité aux résultats et aux impacts plutôt qu'aux processus. Il permet au BCC de collecter, de gérer, d'analyser et de rapporter des données sur la mise en œuvre des RP (Recommandations Politiques) dans les différents domaines de coopération. Le système renforce la transparence et permet d'établir des rapports synchronisés et fondés sur des données probantes, facilitant ainsi une meilleure planification, une meilleure évaluation des performances et une meilleure élaboration des politiques.



Le retour d'information fourni par les Pays Membres à travers la saisie de données dans le Système de Suivi des Politiques du COMCEC (PFS) joue un rôle vital dans l'information concernant le travail du Bureau de Coordination du COMCEC (BCC). Cette donnée fournit non seulement des perspectives précieuses sur l'état de la mise en œuvre des Recommandations Politiques Ministérielles au niveau national, mais aide également le BCC à identifier les domaines prioritaires pour les Programmes de Soutien du COMCEC et à concevoir de nouvelles initiatives alignées sur les besoins et les intérêts des Pays Membres.

Les Points Focaux du COMCEC jouent un rôle central dans la collecte et la soumission d'informations sur la mise en œuvre des Recommandations Politiques Ministérielles du COMCEC au cours des trois dernières années dans leurs pays respectifs. Afin d'assurer la remise des rapports en temps voulu, le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) demande que les données soient saisies dans le Système de Suivi des Politiques (PFS) au cours de deux périodes de soumission par an. Ces entrées doivent être complétées deux mois avant les Réunions du Comité de Suivi du COMCEC et les Sessions Ministérielles. Suite à la soumission des données par les Pays Membres, le BCC entreprend un processus de compte-rendu complet en utilisant les

informations saisies dans le PFS (Système de Suivi des Politiques). Les résultats sont ensuite présentés lors de la Session Ministérielle du COMCEC.

Tout en réaffirmant le rôle essentiel des Points Focaux du COMCEC dans le suivi de la mise en œuvre des Recommandations Politiques (RP) à travers le Système de Suivi des Politiques (PFS), il est important de noter que les niveaux de saisie des données doivent encore être améliorés pour atteindre le standard souhaité. Une coordination nationale solide est essentielle pour assurer un suivi efficace et une utilisation complète du PFS (Système de Suivi des Politiques). Dans ce contexte, il est essentiel que les Points Focaux du COMCEC prennent les mesures nécessaires pour informer et impliquer les institutions et départements nationaux pertinents concernant les recommandations politiques adoptées. Cela soutiendra à la fois le processus de mise en œuvre et la soumission en temps voulu de données précises dans le système.

Une analyse des activités rapportée par les Pays Membres via le Système de Suivi des Politiques (PFS) révèle que les domaines du Commerce, de la Réduction de la Pauvreté, des Transports et des Communications ont enregistré des niveaux de mise en œuvre relativement plus élevés. Il convient de noter que le domaine de la Coopération Commerciale est celui qui compte le plus grand nombre d'activités déclarées, avec un total de 18. En revanche, le Secteur du Tourisme affiche un faible taux de mise en œuvre, avec une seule activité rapportée. Similairement, les domaines de l'Agriculture et des Finances ont enregistré des chiffres comparativement bas, avec respectivement 5 et 4 activités.

Ces chiffres suggèrent une nécessité de renforcer les efforts au niveau national pour mettre en œuvre les Recommandations Politiques à travers tous les domaines de coopération. De plus, la saisie régulière et complète des données dans le PFS (Système de Suivi des Politiques) est essentielle pour assurer un suivi et une évaluation précis des progrès réalisés.

Le Système de Suivi des Politiques (PFS) est accessible via pfs.comcec.org en utilisant les noms d'utilisateur et les mots de passe fournis pour le mécanisme de Financement de Projets du COMCEC. À partir d'Août 2024, les Points Focaux Nationaux du COMCEC ont également obtenu l'accès au système grâce à des identifiants délivrés par le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC). Une version mise à jour du Guide d'Utilisation du PFS (Système de Suivi des Politiques) est disponible sur la plateforme afin de faciliter son utilisation efficace.

Les Points Focaux du COMCEC jouent un rôle central dans la coordination du processus de saisie des données et veillent à l'utilisation active du PFS (Système de Suivi des Politiques) pour le suivi de la mise en œuvre des Recommandations Politiques (RP) à travers les domaines de coopération sectorielle. Outre le rôle des Points Focaux, une coordination nationale solide entre les ministères et institutions pertinents est essentielle pour assurer un suivi et un compte rendu efficaces des efforts de mise en œuvre. Reconnaissant cette nécessité, plusieurs Pays Membres – la Gambie, le Nigéria, l'Indonésie et la Türkiye – ont déjà mis en place des comités nationaux de coordination de haut niveau afin de renforcer la coopération interinstitutionnelle et de rationaliser le processus de suivi au niveau national.

CHAPITRE III : EFFORTS DE PRODUCTION DE CONNAISSANCES : PUBLICATIONS DU COMCEC

Le COMCEC vise à générer et diffuser des connaissances, partager des expériences et des bonnes pratiques, favoriser une compréhension commune et harmoniser les politiques dans ses domaines de coopération afin de relever les défis auxquels sont confrontés les Pays Membres. Le **Groupe de Travail (GT) du COMCEC** est un instrument clé pour réaliser cette mission.

Pour chaque réunion du GT, **des rapports de recherche** sont préparés afin de fournir un fondement pour des discussions éclairées. Ces rapports sont élaborés par le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) en étroite collaboration avec des consultants experts afin d'assurer une recherche de haute qualité. Chaque étude commence par un cadre conceptuel et un aperçu global et régional du thème, suivis d'une analyse approfondie de certains Pays Membres sur la base de visites sur le terrain, d'enquêtes et d'entrevues. À la fin de chaque rapport de recherche, une série de recommandations politiques est fournie aux Pays Membres, ainsi que des suggestions pour la coopération internationale dans le cadre du COMCEC.

La participation active des États Membres est essentielle tout au long du processus de préparation. À cet égard, les sujets de recherche sont identifiés en consultation avec les Points Focaux du COMCEC, qui contribuent à déterminer les thèmes pour le Groupe de Travail et les rapports de recherche correspondants pour une période de trois ans. En outre, lors de la préparation des rapports de recherche, des enquêtes sont transmises aux points focaux afin d'enrichir les données empiriques présentées dans les rapports et de garantir leur solidité analytique. Les Pays Membres apportent également une donnée précieuse en examinant et en commentant les projets d'études de cas et de rapports avant leur finalisation. Les retours d'information recueillis durant les Réunions du Groupe de Travail, où les rapports de recherche sont présentés, soutiennent en outre le perfectionnement de ces études.

Les rapports de recherche finalisés sont rendus accessibles au public via la plateforme de **livres électroniques** du **COMCEC** sur ebook.comcec.org.

De plus, le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) prépare des rapports annuels sur les perspectives sectorielles pour chaque domaine de coopération. Ces documents analysent les tendances mondiales et la situation actuelle dans les Pays Membres de l'OCI, fournissant des données actualisées pour soutenir les discussions durant les Réunions du Groupe de Travail. En outre, les documents des Comptes Rendus sont compilés après chaque Réunion du Groupe de Travail, résumant les présentations et reprenant les discussions clés.

Toutes les publications sont rendues accessibles au public sous forme de livres électroniques sur le site Web du COMCEC consacré aux Livres Électroniques sur <http://ebook.comcec.org>.

CHAPITRE IV : INSTRUMENTS DE SOUTIEN AUX PROJETS DU COMCEC

9. FINANCEMENT DES PROJETS DU COMCEC

Le Financement de Projets du COMCEC est l'un des instruments de mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, qui a pour objectif de fournir du financement aux Projets des pays membres sous forme de subventions. La Stratégie introduit une gestion bien définie du cycle de projet avec un mécanisme financier clairement identifié. Les projets mis en œuvre par les Etats Membres et les institutions pertinentes de l'OCI sous le Financement de Projets du COMCEC servent à la réalisation des objectifs de la Stratégie et des recommandations de politique adoptées par les Sessions du COMCEC ainsi qu'au renforcement des capacités humaines et institutionnelles des États membres.

Cet instrument rend possible aux Pays Membres et aux institutions de l'OCI de s'engager dans les efforts de coopération pour surmonter les défis communs des Etats Membres dans les domaines de coopération. L'instrument fournit l'occasion aux Pays membres de proposer des projets dans les domaines prioritaires identifiés par la Stratégie du COMCEC, les groupes de travail et les recommandations de politique.

Le Financement de Projet du COMCEC est un outil précieux pour aider les États membres dans l'élaboration de leurs politiques. Il sert à réaliser les recommandations politiques du COMCEC dans la pratique tout en améliorant les capacités institutionnelles et humaines des Pays Membres. Cela permet non seulement de partager des connaissances et des expériences sur un thème spécifique, mais améliore également la capacité des États membres à travailler ensemble pour résoudre les problèmes communs par la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités.

Dans le cadre du 12ème appel à propositions de projets lancé en octobre 2024, 23 projets ont été sélectionnés pour être financés par le BCC en 2025, comme le montre le tableau 1.

... **Tableau 1: Projets en cours de réalisation dans le cadre du financement de projets du COMCEC en 2025**

No	Pays Bénéficiaires	Domaine de Coopération	Titre du Projet
1	Azerbaïdjan, Türkiye	Agriculture	Stimuler la Compétitivité des Petites Exploitations Familiales et des PME Azerbaïdjanaïses en Adoptant des Pratiques Agricoles Résistantes au Climat
2	Bénin, Maroc	Agriculture	Renforcement des Capacités en matière de Gestion Efficace de l'Eau et de Pratiques Agricoles Résistantes aux Effets du Changement Climatique pour la Culture Maraîchère
3	Égypte, Soudan, Bénin	Agriculture	Renforcer les Capacités des Agriculteurs dans Certains Pays de l'OCI en Élargissant et en Soutenant l'Utilisation d'Engrais Organiques et Organo-Minéraux
4	Niger, Türkiye	Agriculture	Développement de la Production Laitière pour Assurer la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle Durable au Niger
5	Gambie, Niger	Agriculture	Renforcement des Capacités des Techniciens d'Élevage et des Agriculteurs Éleveurs de Bétail à Petite Échelle en Matière de Techniques Innovantes, Durables et Résistantes au Climat

6	Tchad, Niger, Sénégal, Maroc, Arabie Saoudite, Bangladesh, Turquie	Agriculture	Promouvoir les Ressources en Eau Non Conventionnelles pour Améliorer la Productivité Agricole dans les Pays Membres de l'OCI Souffrant de Pénurie d'Eau
7	Tadjikistan, Türkiye	Transformation Numérique	Renforcement des Capacités de l'E-gouvernement pour une Prestation Efficace des Services Publics
8	Azerbaïdjan, Palestine, Sierra Leone, Soudan, Tadjikistan	Transformation Numérique	Programme de Renforcement des Capacités en matière d'Intelligence Artificielle (IA) pour les Employés du Secteur Public
9	Bénin, Malaisie	Coopération Financière	Partage d'Expériences dans la Conception d'un Cadre Juridique pour la Création d'une Unité de Direction de Finance Islamique
10	Sierra Leone, Gambie, Nigéria	Coopération Financière	Renforcement des Capacités pour l'Amélioration des Systèmes de Paiement Numérique dans le Secteur Financier
11	Malaisie, Turquie, Azerbaïdjan, Jordanie, Tunisie, Irak, Nigeria, Pakistan, Tchad, Qatar, Gambie	Allègement de la Pauvreté	Développement d'une Feuille de Route Efficace pour Faciliter la Transition Numérique dans les Systèmes Nationaux d'EFPP (Enseignement et Formation Professionnels) dans les Pays Membres de l'OCI
12	Bangladesh, Turquie	Tourisme	Planification Stratégique et Stratégies de Marketing pour la Promotion du Tourisme Gastronomique
13	Burkina Faso, Maroc	Tourisme	Renforcement des Capacités des Parties Prenantes à travers le Partage d'Expériences dans les Pratiques d'Agrotourisme
14	Indonésie, Türkiye, Malaisie	Tourisme	Rendre Autonome le Tourisme Durable : Intégrer l'Économie Bleue, Verte et Circulaire dans les Opérations Touristiques
15	Maldives	Tourisme	Renforcer le Tourisme Gastronomique Maldivien en Augmentant la Reconnaissance de la Cuisine Traditionnelle
16	Malaisie, Türkiye, Ouzbékistan, Jordanie, Mali	Tourisme	Réinventer le Tourisme Patrimonial Islamique : Meilleures Pratiques et Facteurs Essentiels de Succès
17	Ouganda, Gambie	Tourisme	Gestion Efficace des Sites Touristiques Patrimoniaux pour Améliorer la Qualité et la Durabilité du Tourisme
18	Ouzbékistan, Malaisie, Maroc, Tunisie, Sénégal, Türkiye	Tourisme	Promouvoir le Tourisme Gastronomique pour la Destination Sénégal
19	Indonesie, Türkiye	Commerce	Renforcement des Normes Relatives aux Abattoirs en Matière de Conformité Halal et de Sécurité Alimentaire

20	Soudan, Ouganda, Türkiye	Commerce	Renforcement des Capacités des Laboratoires de Métrologie en vue d'une Meilleure Infrastructure de Qualité
21	Gambie, Sénégal, Turquie, Sierra Leone, Nigeria	Transport et Communications	Renforcement des Capacités Humaines et Institutionnelles pour l'Identification, l'Analyse et le Suivi des Données afin de Suivre les Émissions du Secteur des Transports en Gambie et dans Les Pays Membres de l'OCI
22	Suriname, Türkiye	Petites et Moyennes Entreprises (PME)	Partage d'Expériences en Matière de Numérisation et de Développement Durable des Entreprises avec le Suriname et la Guyane
23	Malaisie, Égypte, Sénégal, Arabie Saoudite, Pakistan, Türkiye	Petites et Moyennes Entreprises (PME)	Partage d'Expériences pour l'Élaboration d'une Feuille de Route sur la Création d'une Plateforme Réseau pour les PME

De plus, un programme de formation en ligne sur le processus de mise en œuvre des projets dans le cadre du financement des projets du COMCEC a eu lieu le 8 avril 2025. Dans le cadre du programme, le personnel de projet a été informé sur les acteurs et leurs responsabilités dans la période de mise en œuvre, les processus de suivi et de rapport et les questions critiques dans la période de mise en œuvre, ainsi que les principes de travail de base du système d'information de gestion de projet. Durant la réunion annuelle des points focaux tenue le 26 Juin 2025, dans le cadre d'une formation pratique, les points focaux ont été informés des objectifs et des principales caractéristiques du Financement de Projet du COMCEC (FPC) ainsi que des questions clés dans la conception des propositions de projet, et le calendrier de l'appel à propositions de projet. En outre, le BCC a lancé le 13^{ème} appel à projets et le financement des projets du COMCEC le 1^{er} octobre 2025.

10. PROGRAMME AL-QODS DU COMCEC

Le Bureau de Coordination du COMCEC a lancé le Programme Al-Quds du COMCEC en 2019 en signe de solidarité avec la Palestine, compte tenu de la situation actuelle et des conditions particulières qui y règnent, notamment à Al-Quds Al-Sharif, et des résolutions des récents sommets islamiques extraordinaires sur Al-Quds.

Dans ce cadre, un total de 20 projets ont été mis en œuvre dans le cadre du programme entre 2020 et 2024.

Dans les deux premiers projets pilotes, achevés en 2020, une analyse de l'infrastructure touristique d'Al-Quds a été réalisée et la capacité institutionnelle du Conseil du Tourisme et du Patrimoine d'Al-Quds a été développée. En outre, au cours de la période de mise en œuvre de 2021-2022, cinq projets ont été en train d'être mis en œuvre dans les domaines suivants : formations, renforcement des capacités, acquisition de machines, d'équipements et de services, développement de plateformes en ligne, rénovations, recherche, production de matériel audiovisuel, etc.

Le champ d'application du programme a été élargie en 2022 et de domaines thématiques prioritaires, notamment l'esprit d'entreprise, la création d'opportunités d'emploi et l'autonomisation des jeunes, le commerce en ligne et le développement des PME, ont été ajoutés aux thèmes à soutenir dans le cadre du programme Al-Quds du COMCEC. À cet égard, 13 projets ont été mis en œuvre dans le cadre du programme Al-Quds en 2023-2024.

Par ailleurs, 8 projets sont mis en œuvre dans le cadre du Programme Al-Quds en 2025. La liste des projets à mettre en œuvre au cours de la période 2025 est présentée dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2: Programme Al-Quds : Projets à mettre en œuvre en 2025

Titre du Projet
1. Un Pont Vers les Opportunités : Améliorer l'Employabilité des Jeunes d'Al-Quds
2. Rendre Autonomes les Diplômés d'Al-Quds : Le Travail Indépendant pour des Opportunités de Moyens de Subsistance et de Revenus Durables
3. Amélioration des Capacités dans la Fabrication de Nacre
4. Rendre Autonome la Jeunesse d'Al-Quds pour Préserver le Patrimoine Culturel
5. Rendre Autonome la Jeunesse et les femmes à Al-Quds : Bâtir des compétences et renforcer l'Inclusion Sociale à travers la Formation Professionnelle et de l'Entrepreneuriat
6. Maîtriser les Entrevues de Codage pour les Nouveaux Diplômés
7. Rendre Autonome Al-Quds Préserver le Patrimoine Culturel et Favoriser la Croissance Économique
8. Soutenir l'Autonomisation Économique et la Préservation Culturelle à travers les Arts Céramiques et l'Innovation Numérique

CHAPITRE V : RAPPORT DE LA 41^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Le Comité de Suivi est l'un des organes du COMCEC chargé d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes et projets approuvés par les Sessions Ministérielles du COMCEC. Le Comité prépare également le projet d'ordre du jour des Sessions du COMCEC. Le Comité de Suivi du COMCEC se réunit chaque année en République de Türkiye.

La 41^{ème} Réunion du Comité de suivi du COMCEC s'est tenue les 13-14 mai 2025 à Ankara avec la participation des membres actuels du Comité de suivi du COMCEC sous la présidence du Vice-Président de la Stratégie et du Budget de la Présidence de la République de Türkiye, S.E. Abdullah Rıdvan Ağaoğlu.

Le Comité a examiné les progrès de la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC et de ses mécanismes, à savoir les Groupes de Travail et le financement de projets du COMCEC. En outre, le Comité a développé les programmes, projets et activités inscrits à l'ordre du jour du COMCEC. Le Comité a préparé un ensemble de recommandations à soumettre à la 41^{ème} Session du COMCEC. En conséquence, le Comité s'est félicité, entre autres, du rapport d'avancement soumis par le Bureau de Coordination du COMCEC, soulignant en particulier les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie, et a félicité les États membres et les institutions de l'OCI pour leurs précieuses contributions à la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC. Le Comité a également demandé aux États Membres et aux Institutions de l'OCI de continuer à soutenir pleinement la mise en œuvre de la stratégie.

Tous les rapports et documents soumis à la 41^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

CHAPITRE VI : COMITÉ DE SESSION DU COMCEC

Le Comité de Session, composé des institutions de l'OCI travaillant dans le domaine économique, se réunit en marge de chaque Session Ministérielle et de Comité de Suivi du COMCEC pour examiner et coordonner les activités et les programmes des institutions de l'OCI concernées. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC, les Institutions de l'OCI concernées, à savoir le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la SIAICE, la SIFC, la SID, la OISA, l'INMPI et la CICD, assistent aux réunions du comité de session. A cet égard, la 46^{ème} Réunion du Comité de Session du COMCEC s'est déroulée le 6 mai 2025, en format virtuel uniquement, en marge de la 41^{ème} Réunion de Suivi du COMCEC.

Au cours de la réunion, le Comité a été informé par le BCC des activités des institutions de l'OCI liées à la mise en œuvre des Recommandations Politiques Ministérielles du COMCEC et des objectifs de la Stratégie du COMCEC et a également été informé des projets mis en œuvre dans le cadre des Programmes De Soutien Aux Projets du COMCEC.

En outre, les Institutions de l'OCI ont discuté de leurs activités prévues en harmonie avec la stratégie du COMCEC et les recommandations de politique générale du COMCEC. En outre, les contributions des institutions de l'OCI à la mise en œuvre des recommandations politiques ministérielles du COMCEC ont également été discutées lors de la 46^{ème} réunion du Comité de session.

Le Comité a été informé par les Institutions de l'OCI concernant leurs activités alignées sur la Stratégie du COMCEC et les Recommandations Ministérielles du COMCEC. Le Comité a été informé par le SESRIC des préparatifs en cours pour le septième rapport intitulé "Vers la Réalisation des Objectifs de Développement Durable Prioritaires dans les Pays de l'OCI", qui sera présenté à la 41^{ème} Session Ministérielle.

Le Comité a été informé par la SIAICE (Groupe de la BID) sur le travail entrepris en vue du lancement du Programme d'informatique décisionnelle de l'OCI. Dans ce cadre, le Comité a demandé à la SIAICE, en collaboration avec le SESRIC, le CIDC et le CICD, de poursuivre leurs efforts afin de compléter les préparatifs techniques pour le lancement du Programme de Veille Économique de l'OCI dans les meilleurs délais.

Le Comité a été informé par les institutions de l'OCI sur leurs activités, sur leurs projets et les programmes existants et nouvellement lancés au profit du peuple palestinien et d'Al-Quds Sharif et des pays membres de l'OCI géographiquement éloignés tels que le Guyana et le Suriname et les pays observateurs. Saluant les efforts déployés par les institutions de l'OCI, le Comité leur a demandé de poursuivre leurs efforts, entre autres, en menant des activités, des projets et des programmes conjoints au profit du Peuple Palestinien à Al-Qods Al-Charif.

La 47^{ème} Réunion du Comité de Session aura lieu le 21 Octobre 2025.

CHAPITRE VII : 12^{ème} RÉUNION ANNUELLE DES POINTS FOCaux DU COMCEC

Depuis le lancement de la stratégie du COMCEC en 2013, le CCO a organisé des réunions annuelles de points focaux dans le but de fournir une plate-forme régulière d'interaction et de consultation entre le secrétariat du COMCEC et les États membres dans le but d'améliorer le travail général du COMCEC., ainsi que la mise en œuvre des deux instruments de la stratégie du COMCEC : Groupes de Travail et Mécanisme de Financement de Projets du COMCEC. Ces réunions offrent aux États membres l'occasion de partager leurs retours et leurs observations sur la mise en œuvre de ces instruments. Grâce à ces réunions interactives, la communication et la collaboration entre le CCO et les États membres sont améliorées, ce qui permet une meilleure réalisation des buts et objectifs de la stratégie. Ces réunions ont été des rencontres importantes qui démontrent le caractère du COMCEC en tant qu'une organisation gérée par ses membres.

A cet égard, la 12^{ème} Réunion Annuelle des Points Focaux des Groupes de Travail du COMCEC s'est tenue virtuellement les 25-26 juin 2025. Les points focaux des groupes de travail du COMCEC et les points focaux nationaux du COMCEC de 32 États membres ont participé à la réunion et ont informé leurs points focaux des Groupes de Travail du COMCEC.

Durant la réunion, les participants ont été informés à propos des développements récents et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC et des Recommandations Politiques Ministérielles du COMCEC.

En ce qui concerne le Financement de Projets du COMCEC, un exercice en ligne a été présenté dans le but de renforcer les capacités des points focaux en termes de soumission de propositions de projets. De plus, les responsables du projet originaires d'Ouganda et de Gambie ont fait des présentations afin de partager leurs expériences concernant les projets mis en œuvre.

De plus, les participants se sont répartis en six groupes pour chaque domaine de coopération et ont discuté et échangé leurs points de vue sur les thèmes des GT pour 2026-2028 pour chaque domaine de coopération. Dans chaque groupe sectoriel, les Points Focaux ont échangé leurs points de vue sur les thèmes des Groupes de Travail pertinents pour la période 2026-2028. En conséquence, la liste des sujets des Réunions du Groupe de Travail pour les trois prochaines années a été mise à jour conformément aux observations et commentaires des Points Focaux.

Au cours de la deuxième journée de la réunion, Dans le cadre de l'exercice précédemment présenté, les demandes de projet soumises ont été évaluées en termes de règles de base à respecter, de points critiques et de logique du projet. Les participants ont eu l'opportunité d'avoir des perspectives concernant les propositions de projets à succès.

CHAPITRE VIII : SESSION D'ECHANGE DE VUES

Des sessions d'échanges de vues ont lieu régulièrement lors des Sessions Ministérielles du COMCEC. Les ministres des Pays membres de l'OCl discutent de leurs expériences nationales ainsi que des moyens de renforcer la coopération entre les États membres sur un thème spécifique, défini lors de la précédente Session Ministérielle du COMCEC.

À cet égard, la 40^{ème} Session du COMCEC a déterminé le thème "Développer/Améliorer les Stratégies d'Exportation dans les Pays Membres de l'OCl" comme thème de la Session Ministérielle d'Échange de Vues de la 41^{ème} Session du COMCEC. La 40^{ème} Session a également demandé au Groupe de travail sur la Commerce du COMCEC (GTC), en coopération avec les Institutions compétentes de l'OCl, de formuler des recommandations politiques concrètes sur ce sujet et de les présenter à la 41^{ème} session du COMCEC. À cet égard, la 25^{ème} Réunion du GTC du COMCEC, tenue les 22 et 23 Octobre 2025 à Ankara, a servi de réunion préparatoire à ladite session.

En conséquence, le GTC, à sa 25^{ème} Réunion, a délibéré sur les préparatifs concernant la session d'échange de vues et a présenté un ensemble de recommandations de politiques qui seront soumises à la 41^{ème} Session du COMCEC. Les détails des recommandations de politique générale à soumettre à la 41^{ème} session du COMCEC seront disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

CHAPITRE IX : EVENEMENTS SPECIAUX DE LA 41^{ème} SESSION DU COMCEC

En marge de la 41^{ème} Session du COMCEC, une série de panels de haut niveau seront organisés pour aborder divers aspects de la reconstruction de la République Arabe Syrienne. Ces sessions se tiendront du 2 au 4 Novembre 2025 et se focaliseront sur les thèmes suivants :

- Panel sur "Le Rôle des Capacités Institutionnelles et Humaines dans le Processus de Reconstruction : le cas de la République Arabe Syrienne" – 2 novembre 2025
- Panel sur "La Revitalisation des Activités Économiques dans les Zones Rurales de la République Arabe Syrienne" – 2 novembre 2025
- Panel sur "Mobiliser les Dynamiques de Développement Économique et Social : le cas de la République Arabe Syrienne" – 4 novembre 2025

Parmi les membres du panel figureront des représentants de haut niveau en provenance des États Membres de l'OCl, ainsi que des participants issus d'institutions internationales et de l'OCl, de la société civile, du secteur privé, de groupes de réflexion et du monde universitaire. Toutes les délégations participant à la 41^{ème} Session Ministérielle du COMCEC, ainsi que les parties prenantes issues de la société civile, des médias, du monde universitaire et du secteur privé, sont invitées à y participer.

Les rapports sont disponibles sur le site internet du COMCEC: <http://www.comcec.org>

